

18 JUIL. 2017

Délibération n° 21



AR PREFECTURE

046-200023737-20170706-21_06_07_17-DE
Reçu le 11/07/2017

Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures
Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX
Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Héléne, M.
SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS
CIEURAC
LHERM
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

32 titulaires

ARCAMBAL
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M.
BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M.
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme
HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

CATUS	Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme
CRAYSSAC	DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration
ESPERE	donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration
	donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration
	donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES
	Isabelle,
	M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS),
	M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à
	M. DUJOL),
	M. CANCEIL Philippe,
LABASTIDE DU VERT	M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme
LAMAGDELAINE	ARNAUDET),
	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme
LE MONTAT	Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE),
VANBESIEN),	M. REIX Jean-Albert,
LES JUNIES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
LHERM	M. GALTHIE Jean-Noël,
MERCUES	M. CHATAIN Thierry,
MONTGESTY	Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
PONTCIRQ	M. MIQUEL Gérard,
PRADINES	M. FIGEAC Philippe,
ST CIRQ LAPOPIE	M. BORIES Olivier,
ST DENIS CATUS	M. FERNANDEZ Pierre,
ST GERY - VERS	
ST MEDARD	

Etaient excusés ou absents :

17 suppléants

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CAILLAC	M. MARTIN Caroline,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Sports

Objet : Participation financière des Ets Scolaires aux frais de fonctionnement des Halles de Sports, des piscines Archipel, Divonéo et des stades- Année 2017

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017
Rapporteur : Alain SAN JUAN

Rédacteur : Frédéric BALDY
Service : Sports

Objet : Participation financière des Ets Scolaires aux frais de fonctionnement des Halles de Sports, des piscines Archipel, Divonéo et des stades- Année 2017

Mesdames, Messieurs,

La mise à disposition des équipements sportifs doit faire l'objet d'une participation financière au bénéfice de la Collectivité propriétaire de ces équipements. Il est précisé, que le montant de cette participation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers. La variation de cet indice est stable au 2nd trimestre 2016.

A) HALLES DE SPORTS

<ul style="list-style-type: none"> • Complexe Couvert de Cabessut <ul style="list-style-type: none"> - Dojo - Salle Sport Co 	<p>13,93 € par heure</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Palais des Sports 	
<ul style="list-style-type: none"> • Gymnase Cabessut (ex IUFM) <ul style="list-style-type: none"> - Dojo - Salle Sport Co 	
<ul style="list-style-type: none"> • Gymnase P. Ilbert <ul style="list-style-type: none"> - Salle de Gymnastique (avec salle annexe) - Salle Sport Co 	
<ul style="list-style-type: none"> • Halle des Sports de Pradines <ul style="list-style-type: none"> - Dojo - Salle Sport Co 	
<ul style="list-style-type: none"> • Halle des Sports du Montat <ul style="list-style-type: none"> - Dojo - Salle Sport Co 	
<ul style="list-style-type: none"> • Halle des Sports d'Espère <ul style="list-style-type: none"> - Salle Sport Co 	

B) PISCINES

- a) Collèges – Ecoles primaires Hors GRAND CAHORS – Etablissements privés du second degré :

- Archipel – Divonéo	0.97 € par enfant et par Entrée
----------------------	--

- b) Lycées (Convention spécifique avec la Région) :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Archipel - Divonéo	29.85 € par couloir et par séance (dans la limite de 2 couloirs par tranche de 30 élèves)
----------------------	---

C) STADES

Lycées (Convention spécifique avec la Région) :

- Terrains de grands jeux, Complexes Sportif P. ILBERT	9.91 € par heure d'utilisation
--	--------------------------------

D) GRATUITE

Accès gratuit sur l'ensemble de ces installations sportives pour toutes les écoles primaires de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De fixer les tarifs pour la mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors auprès des établissements scolaires pour l'année 2017 conformément aux tableaux ci-dessus ;
- b- De prévoir la gratuité de ces installations pour les écoles primaires situées dans le périmètre de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE